

**CHAMPIONNATS D'EUROPE DE CROSS-COUNTRY
PIEMONTE-LA MANDRIA PARK (ITA) – 11 DECEMBRE 2022**

La sélection se fera sur base des résultats de Roulers (PARTICIPATION OBLIGATOIRE 27 novembre 2022).

Le jeudi 1^{er} décembre 2022, au plus tard, la commission de sélection de la LRBA annoncera la sélection pour les Championnats d'Europe de Cross.

Catégories d'âge :

U20 hommes/femmes (2005, 2004, 2003)

U23 hommes/femmes (2002, 2001, 2000)

TC hommes/femmes (1999 ou plus âgé)

Critères de sélection U20 hommes/femmes :

La première et le premier athlète belge au cross de Roulers seront sélectionnés aux Championnats d'Europe de Cross.

Une équipe, composée par les 4 premier(ère)s belges du cross de Roulers, sera sélectionnée à la condition qu'au moins 1 des 4 premier(ère)s athlètes sélectionnés soit classé dans le TOP 35 brut des listes outdoor 2022 des meilleures performances (*Top Lists*) d'European Athletics, dans la catégorie U20, sur une des distances suivantes : 1500 m, 3000 m, 5000 m, 2000 m Steeple, 3000 m Steeple et que l'écart, à Roulers, entre le(la) 1^o et le(la) 4^o belge est de maximum 30 secondes.

Critères de sélection U23 hommes/femmes :

La première et le premier athlète belge au cross de Roulers seront sélectionnés aux Championnats d'Europe de Cross.

Une équipe, composée par les 4 premier(ère)s belges du cross de Roulers, sera sélectionnée à la condition qu'au moins 1 des 4 premier(ère)s athlètes sélectionnés soit classé dans le TOP 35 brut des listes outdoor 2022 des meilleures performances (*Top Lists*) d'European Athletics, dans la catégorie U23, sur une des distances suivantes : 3000 m, 5000 m, 10000m, 3000 m Steeple et que l'écart, à Roulers, entre le(la) 1^o et le(la) 4^o belge est de maximum 55 secondes chez les U23 dames et 40 secondes chez les U23 hommes.

Critères de sélection SENIOR hommes/femmes :

La première et le premier athlète belge au cross de Roulers seront sélectionnés aux Championnats d'Europe de Cross.

Une équipe, composée par les 4 premier(ère)s belges du cross de Roulers, sera sélectionnée à la condition qu'au moins 1 des 4 premier(ère)s athlètes sélectionnés soit classé dans le TOP 35 brut des listes outdoor 2022 des meilleures performances (*Top Lists*) d'European Athletics, dans la catégorie Senior, sur une des distances suivantes : 5000 m, 10000m, 3000m Steeple, marathon et que l'écart, à Roulers, entre le(la) 1^o et le(la) 4^o belge est de maximum 55 secondes chez les dames et 40 secondes chez les hommes.

Critères de sélection relais mixte :

Une équipe, composée par les 3 premières dames et les 3 premiers hommes du cross court de Roulers (la 3^e dame et le 3^e homme feront partie de l'équipe en tant que réservistes), sera sélectionnée à la condition qu'au moins 1 des 6 athlètes sélectionnés (3 premières dames et les 3 premiers hommes) soit classé dans le TOP 35 brut des listes outdoor 2022 des meilleures performances (*Top Lists*) d'European Athletics, sur une des distances suivantes : 800m, 1500 m, 3000 m, 5000 m, 3000 m Steeple.

REMARQUES GENERALES

- Pour chaque distance et catégorie, les écarts ont été calculés sur base de la moyenne des écarts entre les athlètes entrant en ligne de compte pour le classement par équipe, pour les 5 premiers pays classés, lors des 4 dernières éditions des Championnats d'Europe de cross-country.
- Tel que prévu par la règle 4.4.3 de World Athletics :
Si l'athlète a disputé la compétition sans effort de bonne foi, le Juge-arbitre compétent statuera sur ce point et mention devra en être faite dans les résultats officiels.
- Les athlètes nés en 2003 restent encore internationalement juniors jusqu'au 31 décembre 2022. Ils peuvent participer à Roulers à la compétition junior. Ils ne peuvent en aucun cas se qualifier pour les Championnats d'Europe de cross pour les espoirs (U23).
- Les athlètes nés en 2000 restent encore internationalement espoirs jusqu'au 31 décembre 2022. Ils peuvent se qualifier à Roulers pour les Championnats d'Europe de cross pour les espoirs (U23).
- A Roulers, les athlètes qui veulent se qualifier pour la sélection, courent dans la même catégorie qu'aux Championnats d'Europe.
- La commission de sélection se réserve le droit de ne pas remplacer un athlète sélectionné ou un athlète qui déclare forfait pour les Championnats d'Europe.
- Diplôme **I Run Clean** : Seuls les athlètes ayant reçu leur diplôme pour avoir complété le Programme Educatif antidopage de l'Association européenne d'athlétisme « I Run Clean » pourront être inscrits. Le diplôme doit être obtenu par tous les athlètes en plus du critère de sélection pour l'épreuve à laquelle ils sont inscrits.



CRITERES GENERAUX COMMUNS A TOUTES SELECTIONS

Il est précisé que seuls les athlètes habilités à représenter la LRBA dans des compétitions internationales selon les critères établis par les règles des compétitions de WORLD ATHLETICS peuvent prétendre à une sélection en équipe nationale.

Un athlète ayant réalisé les critères de sélection pourra ne pas être proposé à la sélection en fonction de différents critères qui seront examinés, notamment l'existence d'une blessure connue à la date de la sélection, d'une altération de l'état de santé ou de l'état de forme physique, ou toute autre raison, notamment disciplinaire ou éthique.

La Commission de sélection a également la possibilité de retirer un athlète de la sélection pour tout motif, notamment ceux évoqués ci-dessus.

L'athlète se doit d'être licencié à la LRBA lors de la réalisation du critère de sélection. À défaut, la performance réalisée ne sera pas prise en compte.

ETAT DE FORME

Le cas échéant, la commission de sélection pourra demander à l'athlète concerné d'effectuer un test, lors d'une compétition ou d'un entraînement, avant la date de la sélection définitive.

En cas de non-réalisation du test ou de niveau sportif insuffisant, la commission de sélection pourra s'abstenir de sélectionner l'athlète et/ou l'équipe concerné(e) aux championnats en question.

Dans des cas particuliers, y compris des cas non couverts par les critères de sélection, la commission de sélection se réserve le droit de sélectionner des athlètes qui n'ont pas satisfait aux critères de sélection de la LRBA.